

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-2-16

Séance du vendredi 20 mars 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Plan de Revitalisation

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach :Etude de faisabilité pour la desserte et l'aménagement interne du site d'activités de la Doller.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach une subvention de 40 000 € pour 2009 au titre de l'étude de faisabilité pour la desserte et l'aménagement interne de la zone d'activités de la Doller,
- Décide de prélever les crédits nécessaires sur le Programme F827, Chapitre 65, Nature 65734, Fonction 90, opération 2009/F827/9999,
- Approuve la convention afférente jointe au rapport et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions